

## 2010: UN NOUVEAU HOLD-UP SE PRÉPARE SUR NOS RETRAITES! PETIT RAPPEL...



Des années décisives, notre système de retraites en a déjà connu depuis 1993 : 1995, 2000 (pour les retraites complémentaires du secteur privé), 2003... Mais 2010 sera de nouveau une année décisive parce que le gouvernement et le Medef ne sont pas encore arrivés à leurs fins et qu'ils comptent bien utiliser le déficit record laissé par la crise (produit direct de leurs politiques) pour aller encore plus loin dans leur contre-réforme de notre système de retraite.



En 2007, le gouvernement remettait cela et imposait les 40 annuités aux salariés des régimes spéciaux.

### 17 ans de contre-réformes

L'offensive de l'Etat et du patronat a commencé en 1993, en plein mois d'août lorsqu'Edouard Balladur et Simone Veil firent voter leur loi contre le système de retraite par répartition du secteur privé. **La durée de cotisation passait de 37,5 à 40 annuités.** Le calcul du salaire de référence servant au calcul de la retraite s'allongea **des 10 aux 25 meilleures années.** Le montant des retraites **n'était plus indexé sur les salaires mais sur les prix.** Faute de réactions syndicales, en 1994 et 1996, le patronat faisait subir aux retraites complémentaires du secteur privé une **régression de même ampleur** que celle qui avait été imposée aux retraites de base par la loi Balladur-Veil.

Au total, les réformes de 1993 et 1994-1996, entraîneront mécaniquement **une diminution de 20 points** (de 78 % à 58 % du salaire moyen net) de la retraite moyenne des salariés du secteur privé, entre 1996 et 2030. Tous les effets de ces contre-réformes ne se sont donc pas encore fait sentir, loin de là.

En 1995, Juppé commit (du point de vue de la droite) une lourde erreur. Il s'attaqua à la fois aux retraites de la Fonction publique et à celles des services spéciaux (SNCF, RATP, EDF-GDF...) Il lui fallut ravalier ses 40 annuités. En 2003, Fillon ne commit pas la même erreur, il s'attaqua uniquement aux salariés de la Fonction publique et jura, la main sur le cœur, que les salariés relevant des régimes spéciaux n'étaient pas concernés par l'allongement de la durée de cotisation. Malgré des millions de manifestants et près de six mois de luttes, **le mouvement social fut battu et se vit imposer les 40 annuités de cotisation pour qu'un salarié puisse bénéficier d'une retraite de base à taux plein.**

Cette défaite historique, dont la CFDT n'est pas la seule responsable, les directions bureaucratiques des syndicats y prenant largement leur part, devait inciter le pouvoir à continuer ses attaques:

Aujourd'hui, c'est tout le salariat que le patronat et ses alliés comptent attaquer de front! Ils n'ont pas atteint leur double objectif.

Le premier de leurs objectifs est de **bloquer le niveau des cotisations retraites là où il se trouve** et financer un nombre de retraités qui va doubler entre 2000 et 2040 **avec les mêmes ressources!**

Le prétexte est toujours le même, relayé par les médias: les caisses sont vides! Pourtant, on a su trouver les milliards nécessaires pour sauver le système bancaire... le dogme qui consiste à faire des économies sur tout ce qui est public est appliqué à la lettre.

A l'évidence, à ressources égales, le déficit des régimes de retraites (même si on fait abstraction des effets de la crise économique) s'accroît. C'est pourquoi le pouvoir met en avant d'autres solutions, bien évidemment de régression sociale (allongement de la durée de cotisation, remise en cause du départ à 60 ans...) dont nous analysons les effets dans notre second tract, disponible sur le site: <http://www.cnt-f.org/sam/>

Le deuxième objectif patronal est de faire reculer suffisamment la retraite par répartition **pour faire une place de choix aux fonds de pension** et ne plus laisser à un financement socialisé tout un champ d'accumulation qu'il veut voir revenir au capital. Un champ d'accumulation particulièrement juteux puisque, au Royaume-Uni, les adhérents d'un fonds de pension ne retrouvent que 50 % des sommes qu'ils ont versées sur leurs fonds. Les 50 % restants s'étant évanoui en frais de gestion divers et en dividendes pour les actionnaires!

**MOBILISATION GENERALE POUR L'ABROGATION  
DE TOUTES LES CONTRE - REFORMES DEPUIS  
1993 SUR LES RETRAITES !  
NOUS N'AURONS QUE CE QUE NOUS  
PRENDRONS!**

**MANIF UNITAIRE**

**mardi 23 mars 2010, 10h30, Vieux Port**

## Autre rappel:

# le salaire socialisé, la retraite par répartition, c'est quoi?

Réaffirmer la validité du système de la cotisation sociale, dont les "difficultés" invoquées par le gouvernement pour le réformer sont en réalité dues aux reculs imposés au salariat.

### 1. La cotisation sociale, partie intégrante du salaire.

Un employeur fait **deux versements**, l'un au salarié qu'il emploie - le salaire direct, composante individuelle ou salaire net au bas de la feuille de paye - l'autre aux caisses de Sécurité sociale - ASSEDIC, retraite - sous forme de cotisations sociales proportionnelles au salaire direct : c'est la composante collective, **le salaire indirect**. Salaire direct et salaire indirect constituent un tout : **le salaire socialisé**. Le salaire socialisé permet la reconnaissance sociale de toutes les situations des travailleurs, qu'ils soient actifs, précaires, chômeurs, retraités, tous font partie de la population des salariés, le chômeur indemnisé étant ainsi un salarié demandeur d'emploi, le retraité, un salarié pensionné. **La cotisation sociale fait donc partie intégrante du salaire**. Réduire la cotisation sociale, sous prétexte de soulager les "charges" de l'entreprise, **c'est réduire le salaire!** **Elle n'est pas un prélèvement ou une charge, ni un impôt, ni une taxe, ni une épargne, ni une assurance mais du salaire!**

Salaire défini en référence à un barème, un tarif négocié au sein des conventions collectives, basé sur une grille de qualification et non pas sur les résultats de l'entreprise. **Cette cotisation sociale, répartie entre la part du salarié et la part dite patronale, représente 40 % du salaire socialisé**. Versée aux caisses, elle est immédiatement transformée en prestations sociales. Elle établit clairement le fait qu'à chaque instant, les actifs produisent la valeur qui finance la protection sociale, dont les retraites. **C'est donc le salaire socialisé qui, en France, finance la protection sociale.**

Le financement de la protection sociale par la cotisation sociale a prouvé son **efficacité et c'est pourquoi la classe dominante veut l'abattre**.

La retraite par répartition qu'elle induit est révolutionnaire dans son principe car elle démontre l'inutilité de l'accumulation financière pour financer les pensions, et ouvre la perspective d'une gestion solidaire et non capitaliste.

### 2. Un partage de la valeur ajoutée plus favorable aux salariés...mesure révolutionnaire?

Dans une entreprise, les richesses créées par le travail des salariés actifs apparaissent comptablement dans la "valeur ajoutée". Pour l'essentiel, celle-ci se ventile entre les salaires directs, les cotisations sociales, l'amortissement des investissements, le profit non investi et distribué aux actionnaires sous forme de revenus financiers. Malheureusement, le rapport de force défavorable de ces vingt dernières années a conduit à un résultat édifiant : **la part des profits dans les richesses produites est passée de 28 % à 36 %, les salaires ont suivi le chemin inverse, passant de 72 % à 64 %. D'où un déplacement de 8 points du partage de la valeur ajoutée en défaveur du travail**. Ces 8 points, représentant chaque année **l'équivalent de 120 milliards d'euros, ont littéralement changé de main, passant de la sphère salariale à celle du profit**. Ils se retrouvent, non pas dans les investissements, mais dans les revenus distribués, alimentant la bulle financière et créant précisément les conditions de la dernière crise systémique du capitalisme.

Il ne faut pas chercher plus loin la cause des problèmes de financement de la protection sociale, dont les retraites, qui ne rencontre pas d'autres limites que celles qui lui sont imposées par le **recul salarial**.



**De fait, la retraite par répartition n'a pas besoin d'être "réformée", mais défendue :**

- actualiser la part patronale de la cotisation sociale qui n'a pas bougé depuis 1979!
- augmenter la part des salaires dans la valeur ajoutée au détriment des profits!

C'est pourquoi la CNT considère qu'il faut rassembler l'ensemble des salariés sur la base d'un **retrait de l'ensemble des contre-réformes depuis 1993** (v. 1<sup>er</sup> page) pour gagner la bataille sociale décisive qui permettra de gagner les suivantes (salaires, emploi, partage des richesses...)

### REUNION PUBLIQUE SUR LES RETRAITES

Samedi 20 mars, 15h, , à Mille Bâbords

(61, rue Consolat, marseille 1<sup>er</sup>)